FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Selon directive 1907/2006 CE (REACH) et directive 453/2010	
BICHROMATE DE POTASSIUM	2.01 / 20190823	

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom : bichromate de potassium
Synonyme(s): dichromate de potassium
CLP Annexe VI, Part3,Index Nr: 024-002-00-6
CE/EINECS No. : 231-906-6
CAS No.: 7778-50-9
No. de enregistrement : 01-2119454792-32-0007

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1.Utilisation de la substance/préparation **:**

Utilisation limitée comme évaluée dans le CSR (Évaluation de la sécurité chimique)

Identifiés	Système de descripteurs des utilisations
#1: Formulation d'une solution de bichromate de potassium	**Rejet dans l'environnement (ERC):** ERC 2: Formulation de préparations **Catégories de processus (PROC):** PROC 5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC 8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. PROC 8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. PROC 9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). **Fonction technique qu'une substance peut avoir dans une préparation:** Substances utilisées pour préparer une solution uniquement. Pas de fonction

Identifiés	Système de descripteurs des utilisations
#2: Utilisation comme agents oxydants	**Rejet dans l'environnement (ERC):** ERC 6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs **Catégories de processus (PROC):** PROC 2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC 3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC 8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. PROC 8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations

Gentochem BV

Ces données sont basées sur les informations connues à la date d'émission de la dernière version. Nous ne garantissons pas l'efficacité, la fiabilité et l'exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer l'exhaustivité de l'information et l'application pour la propre situation de l'utilisation. Le produit est décrit uniquement en ce qui concerne la sécurité. Cette information ne peut pas être considérée comme une garantie ou indication de la qualité.

Identifiés	Système de descripteurs des utilisations
	spécialisées. PROC 9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). **Catégorie de produit chimique (PC)** PC 14: Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC 15: Produits de traitement de surfaces non métalliques PC 29: Produits pharmaceutiques **Secteur d'utilisation finale:** SU 3: Utilisations industrielles: SU 9: Fabrication de substances chimiques fines **Fonction technique qu'une substance peut avoir dans une préparation:** Agents oxydants
#3: traitement de surface de métaux	**Rejet dans l'environnement (ERC):** ERC 5: Utilisation industrielle en-traînant l'inclusion sur ou dans une matrice **Catégories de processus (PROC):** PROC 2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC 8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. PROC 8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. PROC 9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). PROC 10: Application au rouleau ou au pinceau PROC 13: Traitement d'articles par trempage et versage **Catégorie de produit chimique (PC)** PC 14: Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC 20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, préci-pitants, agents de neutralisation **Secteur d'utilisation finale:** SU 3: Utilisations industrielles: SU 15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements **Fonction technique qu'une substance peut avoir dans une préparation:** Agents de placage et agents de traitement de surfaces métalliques

GentoChem BV

Ces données sont basées sur les informations connues à la date d'émission de la dernière version. Nous ne garantissons pas l'efficacité, la fiabilité et l'exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer l'exhaustivité de l'information et l'application pour la propre situation de l'utilisation. Le produit est décrit uniquement en ce qui concerne la sécurité. Cette information ne peut pas être considérée comme une garantie ou indication de la qualité.

Identifiés	Système de descripteurs des utilisations
#4: Utilisation en tant que réactif de laboratoire	**Rejet dans l'environnement (ERC):** ERC 8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts **Catégories de processus (PROC):** PROC 15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. **Catégorie de produit chimique (PC)** PC 21: Substances chimiques de laboratoire **Secteur d'utilisation finale:** SU 24: Recherche scientifique et développement **Fonction technique qu'une substance peut avoir dans une préparation:** Substances chimiques de laboratoire

1.2.2.Utilisations déconseillées: Aucune information

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom : **GENTROCHEMA BV**
Lage Ham 190, NL-5102 AE Dongen, Pays-Bas
Tel. : +31.162.249020
E-mail : wl@gentrochema.nl Website : www.gentrochema.nl

Téléphone en cas d'urgence : Pendant des heures de bureaux (08h30-17h00) : +31.162.249020
Hors des heures de bureaux (*pour les assistants sociaux professionnels*):
- La France : +33.1.45425959
- La Belgique : +32.70.245245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Conformément au règlement CE n° 1272/2008 et ses adaptations.

Classification	Catégories de danger	Mentions de danger
Oxidising solids	Oxid. Solid 2	H272: Peut aggraver un incendie; comburant.
Acute toxicity - oral:	Acute Tox. 3	H301: Toxique en cas d'ingestion.
Acute toxicity - dermal:	Acute Tox. 4	H312: Nocif par contact cutané.
Acute toxicity - inhalation:	Acute Tox. 2	H330: Mortel par inhalation.
Skin corrosion / irritation:	Skin Corr. 1B	H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Ces données sont basées sur les informations connues à la date d'émission de la dernière version. Nous ne garantissons pas l'efficacité, la fiabilité et l'exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer l'exhaustivité de l'information et l'application pour la propre situation de l'utilisation. Le produit est décrit uniquement en ce qui concerne la sécurité. Cette information ne peut pas être considérée comme une garantie ou indication de la qualité.

Gentrochema BV

Respiration sensitization:	Resp. Sens. 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Skin sensitation:	Skin Sens. 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée
Reproductive Toxicity:	Repr. 1B	H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Germ cell mutagenicity:	Muta. 1B	H340: Peut induire des anomalies génétiques
Carcinogenicity:	Carc. 1B	H350: Peut provoquer le cancer
Specific target organ toxicity - repeated:	STOT Rep. Exp. 1	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée . Route d'exposition: inhalation

Limites de concentrations spécifiques:

Concentration (%)	Classification
>= 5.0	STOT SE 3 / H335

Classification	Catégories de danger	Mentions de danger
Hazards to the aquatic environment (acute/short-term):	Aquatic Acute 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques
Hazards to the aquatic environment (long-term):	Aquatic Chronic 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long Terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Identificateur de produit: Bichromate de potassium

Index Nr : 024-002-00-6

Pictogramme(s) de danger :



Mention d'avertissement :

Centrochem BV

Ces données sont basées sur les informations connues à la date d'émission de la dernière version. Nous ne garantissons pas l'efficacité, la fiabilité et l'exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer l'exhaustivité de l'information et l'application pour la propre situation de l'utilisation. Le produit est décrit uniquement en ce qui concerne la sécurité. Cette information ne peut pas être considérée comme une garantie ou indication de la qualité.

Danger

Mentions de danger:

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée
H330 Mortel par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H340 Peut induire des anomalies génétiques
H350 Peut provoquer le cancer .
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis
P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher.
P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION:transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

PBT/PvB : non applicable. Substance inorganique

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Nature chimique :	Bichromate de potassium, min. 99,7 % $K_2Cr_2O_7$, avec des ingrédients non dangereux
Composition/informations sur les ingrédients :	EINECS No. : 231-906-6 CAS No. : 7778-50-9 Index No. : 024-002-00-6 substances extrêmement préoccupantes, SVHC: Oui

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- Remarques générales :	Après contact avec la peau ou les yeux, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pour min. 15 min. Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés par le produit.

Ces données sont basées sur les informations connues à la date d'émission de la dernière version. Nous ne garantissons pas l'efficacité, la fiabilité et l'exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer l'exhaustivité de l'information et l'application pour la propre situation de l'utilisation. Le produit est décrit uniquement en ce qui concerne la sécurité. Cette information ne peut pas être considérée comme une garantie ou indication de la qualité.

Gentrochema BV

- En cas d' inhalation :	Déplacer la victime à l'air frais. Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire. Consulter immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec la peau :	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pour min. 15 min. Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés par le produit. Consulter immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec les yeux :	Rincer avec précaution à l'eau pour min. 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte. Consulter immédiatement un médecin.
- En cas d' ingestion :	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche à l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation peut entrainer des spasmes, des inflammations et des œdèmes du larynx et des bronches, des pneumonies chimiques et des œdèmes pulmonaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, irrigation gastrique. Contrôle médical pour min. 48 heures

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée ou brouillard d'eau, Mousse résistant à l'alcool, produit chimique sec ou dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés: pas connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des vapeurs toxiques se dégagent.

5.3. Conseils aux pompiers

Favorise l'inflammation des matières combustibles. Comburant
Utiliser un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection individuel
Éviter le rejet de moyens d'extinction dans l'environnement.

5.4 Autres informations

Le produit même n'est pas combustible mais, en cas de contact, peut favoriser l'inflammation des matières combustibles.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières. Utiliser un équipement de protection individuel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ces données sont basées sur les informations connues à la date d'émission de la dernière version. Nous ne garantissons pas l'efficacité, la fiabilité et l'exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer l'exhaustivité de l'information et l'application pour la propre situation de l'utilisation. Le produit est décrit uniquement en ce qui concerne la sécurité. Cette information ne peut pas être considérée comme une garantie ou indication de la qualité.

Genrochema BV

Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sans danger, voir rubrique 7
Protection individuelle, voir rubrique 8.
Méthodes de nettoyage, voir rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger. Ne pas respirer les poussières. Ne jamais ajouter de l'eau dans ce produit. En cas d'une ventilation inappropriée, utiliser une protection respiratoire (APF >= 4, voir le E-SDS). En cas d'ingestion : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Eviter le contact avec les yeux et la peau

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles, de la chaleur et des matières combustibles — Ne pas fumer.
Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des acides, alcalines, réducteurs et des matières combustible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'Exposition Professionelle (OELs) pour les Etats membres UE, de la santé humaine RRS (HSE, 2007)

Pays	Composé	Limite (mg/m^3 comme Cr)	Type de Limite	Notations
Royaume-Uni	Composés de Cr VI	0.05	8-hr TWA (WEL)	Sen, BMGV
Allemagne	Production de composés solubles de Cr VI Autres composés Cr VI	0.1 0.05	8-hr TWA (TRK)	Sh, EKA
Pays bas	Composés Soluble de Cr VI	0.025 0.05	8-hr TWA STEL	
Suède	Chromates et Acide Chromique	0.02 0.06	8-hr TWA STEL	
Finlande	Composés de Cr VI	0.05	TWA	
France	Composés de Cr VI	0.05 0.1	8-hr TWA STEL	

WEL Workplace exposure limit
STEL Short term exposure limit
TRK Technical exposure limit
TWA Time weighted average
Sen Indication that the substance can cause occupational asthma
BMGV Biological monitoring guidance value is available
Sh Notation to indicate a skin sensitiser
EKA Exposure equivalent values for biological monitoring

Ces données sont basées sur les informations connues à la date d'émission de la dernière version. Nous ne garantissons pas l'efficacité, la fiabilité et l'exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer l'exhaustivité de l'information et l'application pour la propre situation de l'utilisation. Le produit est décrit uniquement en ce qui concerne la sécurité. Cette information ne peut pas être considérée comme une garantie ou indication de la qualité.

DMEL , Derived Minimum Effect Level (=Niveau Minimal d'Effet Dérivé)

Route	Type d'effet	Conclusion de Danger	Point le plus sensible
Inhalation	Effets locaux – Long terme	DMEL (Derived Minimum Effect Level): 0.01 mg/m³ (Cr VI) = 0.028 mg/m³ K2Cr2O7	carcinogenicité
Inhalation	Effets locaux - Aiguë	DMEL (Derived Minimum Effect Level): 0.01 mg/m³ (Cr VI) = 0.028 mg/m³ K2Cr2O7	carcinogenicité

PNEC, Predicted No-Effect Concentration (= Concentration Sans Effet Prévisible sur l'Envrionnement)

Compartiment	Conclusion de Danger
Eau Fraiche	La valeur de PNEC pour Cr (VI) est de 3.4 µg/L La valeur PNEC pour Cr (III) est de 4.7 µg/L
Eau de mer	La valeur PNEC pour Cr (III) est de 0.47 µg/L
Rejets intermittents dans l'eau	-
Sédiments (eau fraiche)	Sédiment PNEC : 31 mg/kg sédiment w/w comme Cr (III) 1.5 mg/kg w/w comme Cr(VI)
Sédiments (Eau de mer)	Sédiment PNEC : 3.1 mg/kg sédiment w/w comme Cr (III)
Station d'Epuration	PNEC : 10 mg/L comme Cr (III) 0.21 mg/L comme Cr (VI)
Sol	PNEC: 3.3 mg/kg w/w comme Cr (III) 0.031 mg/kg w/w comme Cr(VI)
Air	Non applicable
Intoxication secondaire	PNEC oral: 17 mg/kg aliments (Cr (VI))

Gentrochema BV

8.2. Contrôles de l'exposition

Ne pas respirer les poussières.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Ces données sont basées sur les informations connues à la date d'émission de la dernière version. Nous ne garantissons pas l'efficacité, la fiabilité et l'exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer l'exhaustivité de l'information et l'application pour la propre situation de l'utilisation. Le produit est décrit uniquement en ce qui concerne la sécurité. Cette information ne peut pas être considérée comme une garantie ou indication de la qualité.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains/le visage.
Douchette de sécurité et appareil de premier urgence pour laver les yeux.

Équipement de protection individuel :

-Protection des mains :	Le matériel des gants doit être imperméable et résistant au produit. Voir directive : EN-374-3 :2003
-Protection des yeux :	Lunettes de sécurité. Voir directive NEN-EN 166 :2001
-Protection du corps/de la peau :	Vêtements de travail protecteurs appropriés.
-Protection respiratoire :	Une protection respiratoire appropriée. Filtre P3 (blanc)

Protection de l'environnement:

Les effluents sont traités avant d'être rejetés dans la Station d'épuration, tout résidu de chrome (VI) restant réduit en sels De chrome (III) insolubles par addition de bisulfite de sodium, de sulfate ferreux et de chlorure. Les sels sont précipités et mis en décharge ou recyclés. En outre, il faut utiliser des purificateurs d'air / ventilation avec une efficacité de 99%.

Autres informations :

Apres utilisation, prendre une douche. Ranger les vêtements de travail séparément et ne pas les apporter à la maison.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique :	Cristaux solides rouges/oranges foncés.
Odeur:	inodore
Seuil d'odorat:	n.a.
Valeur du pH :	Aucune donnée disponible
Alcalinité ou acidité :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	Substance décompose (>500 °C) Avant ébullition.
Point de fusion :	ca. 398 °C
Point d'éclair:	n.a. (substance solide anorganique)
Taux d'évaporation:	n.a. (substance solide anorganique)
Inflammabilité:	non Inflammable (selon UN Test Procedure N.1)
Pression de vapeur:	n.a.
Densité de vapeur:	n.a.
Densité :	2.7
Solubilité dans l'eau :	ca. 115 g/l (20 °C)
Solubilité dans des autres solvants :	n.a. (substance solide anorganique)
Coefficient de partage n-octanol/l'eau :	n.a. (substance solide anorganique)
Température d'auto-inflammabilité	non (selon EC Test Procedure A16)
Température de décomposition :	n.a.
Viscosité :	n.a. (substance solide anorganique)
Caractéristiques d'explosibilité :	non
Caractéristiques d'oxydabilité :	oxydant. Peut aggraver un incendie

9.2. autres informations

Aucune donnée n'est disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Favorise l'inflammation des matières combustibles.
Réagit violemment avec des réducteurs.

10.2. Stabilité chimique

Ces données sont basées sur les informations connues à la date d'émission de la dernière version. Nous ne garantissons pas l'efficacité, la fiabilité et l'exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer l'exhaustivité de l'information et l'application pour la propre situation de l'utilisation. Le produit est décrit uniquement en ce qui concerne la sécurité. Cette information ne peut pas être considérée comme une garantie ou indication de la qualité.

Gentrochema BV

Cette substance est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas mélanger avec des réducteurs, acides et produits organiques.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles, de la chaleur et des matières combustibles — Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec des réducteurs, acides et produits organiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de vapeurs toxiques métalliques

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effet	Route/voie	Descripteur de dose ou caractérisation qualitative des effets; type de test
Toxicité aiguë	Oral	LD50: 168 mg/kg bw
Toxicité aiguë	Cutané	LD50: 1860 mg/kg bw
Toxicité aiguë	Inhalation	LC50: 217 mg/m³
Irritation / Corrosivité	Cutané	Effet nocif observé Corrosive
Irritation / Corrosivité	Œil	Effet nocif observé Corrosive
Irritation / Corrosivité	Respiratoire	Effet nocif observé Irritant
Sensitisation	Cutané	Effet nocif observé Sensibilisation
Sensitisation	Respiratoire	Effet nocif observé Sensibilisation
Toxicité des doses répétées	Oral	LOAEL = 1.7 mg/kg bw/jour Organes cibles : cardiovasculaire / hématologique /hématopoïèse
Toxicité des doses répétées	Cutanée (effets systémiques)	Irritation/corrosivité probable
Toxicité des doses répétées	Inhalation (effets systémiques)	LOAEC = 1.8 mg/m3 Organes cibles : respiratoire : autres
Mutagenicité	In vitro / in vivo	Effet nocif observé (positive)

Centrochema BV

Ces données sont basées sur les informations connues à la date d'émission de la dernière version. Nous ne garantissons pas l'efficacité, la fiabilité et l'exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer l'exhaustivité de l'information et l'application pour la propre situation de l'utilisation. Le produit est décrit uniquement en ce qui concerne la sécurité. Cette information ne peut pas être considérée comme une garantie ou indication de la qualité.

Effet	Route/voie	Descripteur de dose ou caractérisation qualitative des effets; type de test
Effets toxiques sur la reproduction : fertilité	Oral	NOAEL = 40 mg/kg bw/jour, aucun effet notable
Toxicité de reproduction développement	Oral	LOAEL = 20 mg/kg bw/jour, effets de développement signifiants

LD, lethal dose: Dose létal
BW, body weight : poids corporel
LC, lethal concentration : Concentration létale
LOAEC (CMENO) : Concentration minimale avec effet nocif observé
NOAEL (DMSENO) : Dose maximale sans effet nocif observé
LOAEL (DMENO) : Dose minimale avec effet nocif observé

CMR effets (carcinogenicité, mutagenicité and toxicité pour la reproduction)

Carc. Cat. 1B, Muta. Cat. 1B, Repr. Cat. 1B

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Espèces	Résultats
Daphnia magna	EC50 (24 h): 1.5 mg/L, basé sur: mortalité (bichromate de potassium essai tournant, équivalent à 0.53 mg Cr/l)
Nombre d'espèces (poisson)	LC50 (96 h): 13 — 100 mg/L (Plage de valeurs signalée pour des espèces d'eau fraiche) LC50 (96 h): 21.4 — 84.8 mg/L (Plage de valeurs signalée pour des espèces d'eau salée) matériel de test: plusieurs composés de Chrome
(Plantes aquatiques) *Lemna gibba*	NOEC (8 j): 0.1 mg/L basé sur : taux de croissance
Lemna minor	NOEC (7 j): 0.11 mg/L basé sur : taux de croissance
Spirodela polyrhiza	NOEC (8 j): 0.1 mg/L basé sur : taux de croissance
Spirodela punctata	NOEC (8 j): 0.5 mg/L basé sur: taux de croissance
(Bactéries)	
Chilomonas paramecium	NOEC 1.0 mg/L
Colpidium campylum	IC50 2.8 mg/L

Ces données sont basées sur les informations connues à la date d'émission de la dernière version. Nous ne garantissons pas l'efficacité, la fiabilité et l'exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer l'exhaustivité de l'information et l'application pour la propre situation de l'utilisation. Le produit est décrit uniquement en ce qui concerne la sécurité. Cette information ne peut pas être considérée comme une garantie ou indication de la qualité.

Gentrochema BV

Espèces	Résultats
Microregma heterosoma	NOEC 0.21 mg/L
Activated sludge	IC50 30 mg/L

NOEC (CSEO) : Concentration sans effet observé
LC : Concentration létale
EC : Concentration effective
IC : Concentration inhibitrice

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n.a. (substance solide anorganique)

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible

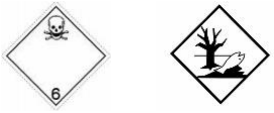
13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Produit/emballage :

Eliminer conformément aux réglementations locales.
Voir directives 75/442/EEC et 2006/12/EC.
Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport routier (ADR/RID) :



ADR/GGVSEB classe : 6.1 (T5), substances toxiques
GEVI Nr.: 60
Label : crâne / poisson et arbre
Groupe d'emballage : III
UN nr. : 3288
Code de restriction en tunnels : E
SOLIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (bichromate de potassium)
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Ces données sont basées sur les informations connues à la date d'émission de la dernière version. Nous ne garantissons pas l'efficacité, la fiabilité et l'exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer l'exhaustivité de l'information et l'application pour la propre situation de l'utilisation. Le produit est décrit uniquement en ce qui concerne la sécurité. Cette information ne peut pas être considérée comme une garantie ou indication de la qualité.

Gentrochema BV

Transport maritime (IMDG) :





IMDG classe : 6.1
UN nr. : 3288
Label : 6.1
Groupe d'emballage : III
EMS: F-A, S-A
Groupe de ségrégation : 1, ACIDES
Polluant marin : Oui
SOLIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (bichromate de potassium)

Transport Aérien (ICAO-IATA):



ICAO/IATA class: 6.1
UN/ID Number: 3288
Label: 6.1
Groupe d'emballage: III
SOLIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (bichromate de potassium)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales et européennes.

Observer les réglementations locales, fédérales et nationales.

REACH (substances extrêmement préoccupantes, SVHC): Oui
Le congé de maternité: observer directive 92/85/CE
La protection des jeunes au travail: observer directive 94/33/CE
Classe de danger pour l'eau :
- 4A (Pays bas)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

16. AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

n.a.

Littérature consultée : European Union Risk Assessment Report (EUR 21508 EN).
Version : No. 2.01 du 20190823
(Remplace toutes versions précédentes.)

Ces données sont basées sur les informations connues à la date d'émission de la dernière version. Nous ne garantissons pas l'efficacité, la fiabilité et l'exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer l'exhaustivité de l'information et l'application pour la propre situation de l'utilisation. Le produit est décrit uniquement en ce qui concerne la sécurité. Cette information ne peut pas être considérée comme une garantie ou indication de la qualité.

Gentrochema BV

Modifications par section par rapport à la version précédente : #1.3 (adresse) et # 8,11,12 et 14 (traduit en français)

Nom d'auteur et manager responsable : Mr. W. van Loon. (wl@gentrochema.nl, tel. +31 16224920)
Date d'impression : 23-08-2019

Abréviations

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

Gentrochema BV

Ces données sont basées sur les informations connues à la date d'émission de la dernière version. Nous ne garantissons pas l'efficacité, la fiabilité et l'exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer l'exhaustivité de l'information et l'application pour la propre situation de l'utilisation. Le produit est décrit uniquement en ce qui concerne la sécurité. Cette information ne peut pas être considérée comme une garantie ou indication de la qualité.